

Demande d'équivalence de Grade académique de doctorat

(3^{ème} cycle)

Procédure à suivre

<u>Seuls les dossiers complets</u> pourront faire l'objet d'une analyse par la Commission d'équivalence du domaine d'études concerné.

Le **dossier complet** de demande d'équivalence doit être adressé **en version digitale** à doctorat-adre@uclouvain.be.

La procédure prend plusieurs semaines, pensez à vous y prendre bien à temps en fonction de vos propres contraintes.

D'avance merci pour le soin particulier que vous apporterez à l'élaboration de votre dossier.

Formulaire de demande d'équivalence :

- Ouvrez le formulaire de demande en ligne (fichier pdf).
- Complétez toutes les informations demandées directement dans le fichier pdf.
- Imprimez le formulaire complété et signez-le de manière manuscrite.
- Scannez le formulaire signé pour envoi électronique.

Documents à joindre à votre demande d'équivalence :

- Le formulaire de demande dûment complété, daté et signé ;
- Une copie d'une **pièce d'identité** ou tout autre document officiel reprenant les nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité;
- Un **courrier**, adressé au Recteur, qui précise les **motivations** de la demande d'équivalence de grade académique de docteur avec thèse. Ce courrier sera accompagné d'une **copie du document émanant de l'organisme demandeur** attestant de la nécessité de cette équivalence ;
- Une copie authentifiée du diplôme de docteur et des suppléments associés et le cas échéant le PV de la soutenance et/ou le grade obtenu, accompagnés d'une traduction réalisée par un traducteur juré. Sont exemptés de traduction, les diplômes en anglais ou français;
- Une copie du diplôme de second cycle, ainsi qu'une copie du ou des diplômes d'études spécialisées ou approfondies, le cas échéant;
- Un **exemplaire de la thèse de doctorat ou son abstract**; si l'anglais ou le français n'est pas la langue de rédaction, il est demandé de fournir un abstract en anglais ou en français de minimum 5 pages;
- Un *curriculum vitae* reprenant, outre les coordonnées précises du demandeur, les intitulés (et mentions éventuelles) des années d'études suivies, la liste des publications (en particulier celles en relation avec la thèse) et communications à des congrès internationaux et tout autre élément jugé utile par le candidat dans le cadre de l'examen de son dossier;
- Le **règlement doctoral de l'université** qui a délivré le diplôme de docteur pour lequel une reconnaissance d'équivalence est introduite ou tout autre document permettant de cerner valablement les conditions d'accès aux études de doctorat ainsi que l'accréditation ou la reconnaissance par les autorités étrangères compétentes de l'institution ayant délivré le diplôme et les effets reconnus au diplôme par les autorités étrangères compétentes.